

AES Ursy - AVENANT POUR MODIFICATION D'HORAIRES

Nom et prénom de l'enfant:

Adresse complète:

Email principal:

Entourez ce qu'il convient (choisir l'un ou l'autre) :

Horaires réguliers: = Invariables sur toute l'année scolaire / pas de planning à fournir

Horaires irréguliers: = Variables sur l'année / Fournir un planning tous les 15 du mois courant pour l'entier du mois suivant

Nouvel horaire :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Unité 1	06h30-07h00					
Unité 2	07h00-08h00					
Unité 3	08h00-11h35					
Unité 4	11h35 - 13h35					
Unité 5	13h35-15h15					
Unité 6	15h15-17h00					
Unité 7	17h00-17h30					
Unité 8	17h30-18h00					
Unité 9	18h00-18h30					

Entrée en vigueur du nouvel horaire le :

Remarques :

Lieu et date :

Signature :